

République Algérienne Démocratique et Populaire

Wilaya de Béchar

Daïra de Taghit

Commune de Taghit

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE PUBLIC

En application des articles 65,74 et 82 du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public. Le président de l'assemblée populaire communale de Taghit, informe les soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales N°06/2026 du 21 février 2026 relatif à :

**REALISATION DU RESAU D'AEP DES LOTISSEMENTS RURAUX
LOTISSEMENT (16+24) LOTS A BARREBI
LOTISSEMENT 17 LOTS A BRIKA
LOTISSEMENTS (16+12+24+24+28) LOTS A ZAOUIA FOUGANIA**

Qu'a l'issue de l'analyse et le jugement des offres daté le 08 mars 2026 conformément aux critères fixés dans le cahier des charges, le marché a été provisoirement attribué comme suit:

L'opération	L'entreprise	Nif	Note tech	Délai de réalisation	Montant de l'offre proposé	Montant de l'offre corrigé	Sélection d'offre
REALISATION DU RESAU D'AEP DES LOTISSEMENTS RURAUX: LOTISSEMENT (16+24) LOTS A BARREBI LOTISSEMENT 17 LOTS A BRIKA LOTISSEMENTS (16+12+24+24+28) LOTS A ZAOUIA FOUGANIA	Benbilal Mohammed	17308010180117600800	73	04 mois	11.830.315,00	11.857.565,00	Offre la moins disante

Les soumissionnaires qui contestent l'attribution provisoire du marché, ont le pouvoir de présenter leurs recours auprès de la commission des marchés de la commune de Taghit dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de la publication dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public, la presse ou le portail des marchés publics. Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

Les candidats et les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures offres technique et financière, peuvent se rapprocher au service de la commune de Taghit, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché.

**Taghit, le :.....
LE P/ APC.**